



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 112156

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les nouveaux manuels d'histoire qui seront utilisés par les collégiens des classes de 4e à partir de la prochaine rentrée scolaire (2011-2012) et plus particulièrement sur les chapitres consacrés à l'esclavage et aux traites négrières. La prise en compte de cette thématique dans l'enseignement est une avancée considérable. Elle correspond à la mise en oeuvre de l'article 2 de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité qui prévoit que « les programmes scolaires accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». La lecture des ouvrages laisse toutefois apparaître que ces questions ont presque toujours été traitées de façon restrictive. D'une manière quasi générale, les éditeurs scolaires les ont abordées sous l'angle exclusif de la traite transatlantique, laissant de côté les autres régions du monde où la traite et l'esclavage ont aussi existé. L'océan Indien et plus particulièrement La Réunion ne sont, dans le meilleur des cas, mentionnés sur les cartes retraçant les traites négrières, que sous la forme de flèches muettes. Une telle approche est contraire à la loi de 2001 à travers laquelle le législateur reconnaissait dès l'article 1er « la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien » et « l'esclavage perpétré aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe ». Les instructions officielles ont bien retenu comme intitulé général de ce thème : « Les traites négrières et l'esclavage ». Mais il semblerait que l'approche restrictive soit due aux rubriques « connaissances » et « démarches » de ces instructions officielles qui l'une et l'autre ne font référence qu'à la traite transatlantique. Certes, les inspecteurs des académies d'outre-mer chargés des adaptations des nouveaux programmes vont atténuer ces silences. Certes, les enseignants de La Réunion combleront ces oublis. Mais, ces ajustements ne concerneront que les collégiens des régions d'outre-mer et ne suffiront pas pour mettre à mal l'idée répandue et erronée selon laquelle l'esclavage et la traite n'auraient concerné que l'espace atlantique. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer toutes les initiatives qu'il compte prendre pour que tous les collégiens de 4e, ceux d'outre-mer mais aussi ceux de la France continentale, aient une vision globale et précise de ces phénomènes qui non seulement ont existé pendant plusieurs siècles mais encore ont concerné plusieurs aires géographiques.

Texte de la réponse

Les thèmes portant sur l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions et sur l'histoire coloniale en général ont pleinement été intégrés dans les programmes nationaux d'enseignement de l'histoire-géographie depuis l'école primaire jusqu'au lycée. En tenant compte de l'âge et du niveau des élèves, la présentation des programmes en rubriques qui précisent les connaissances et les démarches répond, au collège, à un souci de lisibilité et a pour objectif d'éviter l'exhaustivité en se fixant sur des objets précis. C'est ainsi qu'au niveau de la classe de quatrième, dans un chapitre consacré à l'Europe et au monde au XVIII^e siècle, l'étude du thème consacré aux traites et à l'esclavage sera abordée en prenant appui pédagogiquement sur un exemple de trajet de la traite atlantique. Toutefois, comme le souligne le programme, celle-ci est « inscrite dans le contexte général des traites négrières », ce qui implique que la traite atlantique soit resituée par rapport aux traites

africaines, orientales et dans l'océan Indien. La rédaction de chapitres consacrés dans les nouveaux manuels scolaires aux thèmes dédiés à l'histoire des traites et de l'esclavage relève de la responsabilité des éditeurs. Le ministère, pour sa part, a fait appel au plus haut niveau d'expertise afin d'aider les professeurs à éclairer des phénomènes complexes que leurs élèves abordent tout au long de leur scolarité selon des problématiques différentes. À l'initiative de la direction générale de l'enseignement scolaire et avec l'appui du groupe histoire et géographie de l'inspection générale et du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), une recension sélective de ressources documentaires et bibliographiques a été effectuée qui est accessible depuis le printemps dernier sur le site pédagogique du ministère (EduSCOL). Si l'on songe également à la récente ouverture du portail national de ressources consacrées à l'histoire, la géographie, l'éducation civique, on soulignera le champ ouvert à toutes actions régionales ouvrant à une meilleure connaissance par tous de l'histoire des Mascareignes, des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions dans l'océan Indien. Le programme de La semaine de l'histoire qui se tient à La Réunion chaque année témoigne de leur dynamisme.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112156

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 novembre 2011

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6776

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12326